Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260930-D2026050-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, BELLANGER Hervé, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, ESCOLAN Séverine, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Céline, LANDREIN Lydie, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE GOFF Patrice, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERRON Anthony, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : DENIE Jeannine, JEZEQUEL Bernard, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Jeannine DENIE a donné procuration à Madame Yvonne KERVAGORET.
Monsieur Bernard JEZEQUEL a donné procuration à Madame Marie-Christine PERON.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Céline LANDREIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260930-D2026050-DE

Mise en place d'activités pendant les temps périscolaires

Madame Pascale NIGEN explique qu'il est proposé de mettre en place des activités pendant les temps périscolaires et notamment pendant la pause méridienne. Ces activités seront encadrées par des bénévoles.

Afin de cadrer l'intervention des bénévoles et la participation des enfants à ces activités, une convention précisant le cadre d'intervention des bénévoles, en tant que collaborateurs occasionnels du service public, et une charte pour les enfants, ont été élaborés. Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention et cette charte.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission Ecole – Périscolaire – Jeunesse – Inclusion - Communication du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole proposée pour la mise en œuvre d'activités périscolaires ;

VALIDE la charte du bénévole et de l'enfant pour les activités périscolaires sur la pause méridienne.

Votes :

- ***Pour : 20*** *(procurations : Jeannine DENIE, Bernard JEZEQUEL, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 3*** *(Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Patrice LE GOFF)*

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTERE